



Remboursement véhicule suite à incendie

Par **cocojm**, le **17/07/2018** à **10:48**

Bonjour,rnrnle 16.06.18 j'ai signé un bon de commande chez un garagiste professionnel pour l'achat d'une BMW. Sur le montant du véhicule a eu lieu une reprise de mon C4 Picasso.rnLa BMW devait nous être livrée le 29.06.18 avec réparations faites, soit la sonde du niveau d'huile et le débitmètre (qui est en attente de livraison).rnLe 29.06.18 nous venons récupérer la voiture qui n'est pas prête,le mécano nous autorise à la prendre.rnle 3 juillet nous la ramenons afin que les réparations se fassent. Après plusieurs appels ils reçoivent enfin la pièce le 11 juillet qui se trouve n'être pas la bonne. Du coup il commande directement la pièce chez BMW et le 13 juillet le véhicule est récupérable. A 16h45 on nous téléphone pour nous informer que notre voiture ne pourra pas être livré, car suite aux essais du mécano cette dernière a brûlé complètement sur la voie publique.rnJe souhaite récupérer l'argent de la BMW ainsi que de mon C4 et les divers accessoires (GPS, Télépéage, Lunettes...) rnLe garagiste me dit qu'il doit attendre le rapport de l'expert afin de savoir si c'est lui qui doit me rembourser ou son assurance !!! Je ne vois pas pourquoi il attend, je ne suis pas la cause de l'accident, il peut me rembourser (il a dit avoir les fonds) et ensuite il se débrouille avec son assureur.rnAujourd'hui je suis à 3 semaines de mon départ en vacances, comment faire pour faire accélérer les choses afin de récupérer les fonds des deux véhicules ?rnMerci pour votre aide.

Par **Visiteur**, le **17/07/2018** à **15:01**

Bonjour,rnFaites jouer votre assistance juridique si vous en possédez une.rnSi non, lettre R/AR pour remplacement du véhicule ou annulation de la vente (mais elle comprend le reprise de votre ancienne voiture).rnSans réaction dans le délai que vous fixerez, saisir le tribunal.

Par **cocojm**, le **17/07/2018** à **16:05**

Bonjour,
Merci pour votre réponse, nous voulons récupérer l'argent de la voiture brûlée et du C4.
Annuler la vente va être difficile je pense.
Il y a trop de vices de formes dans cette affaire, déjà ils n'auraient pas dû encaisser mon chèque sans la livraison du véhicule réparée.
Au moment de la réparation, soit 28 jours après la signature du bon de commande, comme par hasard la voiture brûle sur la voie publique pendant les essais avec le mécano.
Je suis dans une phase de règlement amiable.
Si je n'obtiens pas réparation par ce biais, les tribunaux vont s'en charger avec dommages et intérêts.
A eux de voir.
Ils m'ont proposé de passer au dessus de l'assurance si je prenais un véhicule équivalent chez eux, mais par contre pour me rendre mon argent ils ne passent pas au dessus !!
Je me demande si ils doivent vraiment attendre la réponse de leur assureur pour nous indemniser.

Par **chaber**, le **17/07/2018** à **17:21**

bonjour
[citation]Je souhaite récupérer l'argent de la BMW ainsi que de mon C4 et les divers accessoires (GPS, Télépéage, Lunettes...) [/citation]
l'achat de la BMW a-t-il été soldé?

Par **cocojm**, le **18/07/2018** à **09:38**

bonjour
noui l'achat a été soldé, le garage a mis le chèque de banque à l'encaissement.
nous avons eu le véhicule le temps de faire un allée retour en Normandie.
Il ne pouvait pas nous prêter un véhicule. Et la panne ne prêtait pas à conséquence (débitmètre et sonde d'huile)

Par **chaber**, le **18/07/2018** à **11:04**

bonjour
Le véhicule BMW étant sous la responsabilité du garagiste c'est son assurance qui doit intervenir pour expertise et indemnisation y compris pour les accessoires sur justificatifs dont vous faites mention.
Par contre la C4 n'a plus rien à voir dans le préjudice puisque vous l'avez cédée au garage

Par **cocojm**, le **18/07/2018** à **12:13**

Bonjour,
Le vendeur nous dit qu'il ne fera rien sans réponse de son assureur.
L'assistance juridique me dit que le contrat peut être annulé et le remboursement se faire, que rien n'empêche puisque c'est de sa responsabilité.
Il peut rembourser le véhicule et lui se faire rembourser par la suite via son assurance.

Par **chaber**, le **18/07/2018 à 16:09**

bonjour
[citation]L'assistance juridique me dit que le contrat peut être annulé[/citation]j'en suis moins sûr pour le motif invoqué
[citation]et le remboursement se faire, que rien n'empêche puisque c'est de sa responsabilité.[/citation]Il peut rembourser le véhicule et lui se faire rembourser par la suite via son assurance.
[citation]comme je l'ai dit le garagiste est responsable des véhicules confiés et l'indemnisation vous est bien due.[/citation]En règle générale, s'il est bien assuré, c'est son contrat professionnel qui doit intervenir. si une franchise lui est retenue il lui appartient de vous la régler directement

Par **cocojm**, le **19/07/2018 à 09:17**

Bonjour,
Merci beaucoup.
C'est apaisant d'avoir des réponses.
Quand je demande au garagiste, il ne sait pas !
Je devrais avoir le constat dans les mains demain, j'en saurais un peu plus sur ce sinistre.
Mes vacances arrivent le 4 août, j'espère vraiment un dénouement d'ici là, sinon celles-ci vont tomber à l'eau.
J'ai fait un courrier comme me l'a stipulé l'assistance juridique.
Je préfère un règlement amiable, plutôt que de me lancer dans une procédure.
De plus le garagiste a encaissé notre chèque avant remise du véhicule réparé. Il reconnaît avoir commis une erreur.
Je ne sais pas si je peux jouer la dessus pour faire accélérer les choses.
Je suis démotivée.
bonne journée Chaber

Par **cocojm**, le **29/07/2018 à 10:13**

Bonjour,
Rebondissements...
J'ai appris vendredi que dans l'affaire il y a deux garages
Celui qui a fait la vente n'a pas de mécanos il passe par un garage extérieur, c'est avec ce dernier que le véhicule a brûlé.
Il y a de ce fait deux garages !
Celui qui l'a vendu
Celui qui a fait la réparation et avec qui la voiture a brûlé.
L'expert passe le 30, la voiture est chez un épaviste.
Comment va se passer l'indemnisation ?
Cela change t il la donne ?
Bon dimanche

Par **morobar**, le **29/07/2018 à 10:31**

Bonjour,
Cela ne change rien, vous avez affaire à un prestataire lequel est du croire de ses suivants.
A lui de se débrouiller pour les éventuels recours.
Pour l'histoire du chèque, que je comprends pas bien, celui-ci doit être remis en banque dès son émission et quelque soit la date portée dessus.
Il doit donc être provisionné.

Par **cocojm**, le **29/07/2018 à 10:58**

Le chèque ?
Pas compris non plus

Par **morobar**, le **29/07/2018** à **17:26**

C'est simple, voir vos propos:
"De plus le garagiste a encaissé notre chèque avant remise du véhicule réparé. Il reconnaît avoir commis une erreur. "

Par **cocojm**, le **29/07/2018** à **17:57**

Ah OK
Je ne comprenais pas. Merci pour l'explication.
Puis je faire jouer l'indemnité de non jouissance de mon véhicule ?